

Lettre ouverte pour Goodyear Amiens

UN MARDI NOIR POUR LES LIBERTES SYNDICALES !

Le mardi 24 novembre 2015 sera et restera un jour noir pour le syndicalisme de classe, de lutte et de résistance que nous portons à la CGT.

Ce sont 8 de nos Camarades de l'entreprise Goodyear Amiens qui ont été jugés comme de véritables criminels avec un procureur en service commandé, demandant des peines de 24 mois de prison dont 12 mois avec sursis contre des représentants des salariés.

Qu'ont-ils fait pour mériter cette exécution car nous parlons bien d'une exécution au vu du réquisitoire

Nos Camarades CGT de Goodyear Amiens ont, avec force et abnégation, lutté pendant 7 longues années, permettant ainsi à plus de **1100 familles de continuer de vivre**, au bassin d'emploi de continuer d'exister et ont fait vivre toute l'économie locale.

Nos camarades et plusieurs centaines de salariés ont osé se dresser contre ce rouleau compresseur, cette classe patronale qui n'a que l'argent, le profit comme alternative à opposer au choix progressiste nécessaire au développement social et sociétal que tous salariés et citoyens sont en droit d'attendre.

Ce conflit a été très dur, à l'image de la violence sociale engendrée par ce patron. Ce patron qui a **insulté les Français en les traitants de fainéants**, qui n'a pas hésité à **détruire 1100 emplois** avec les conséquences que de telles décisions ont eu sur les vies de milliers de familles, et qui chaque jour **piétinait le droit du travail** dans l'indifférence des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, c'est une justice de classe incontestable qui s'affiche et se rend coupable de complicité avec l'entreprise Goodyear. Cette entreprise qui n'arrête pas d'agiter le drapeau blanc en criant haut et fort : « nous ne sommes pas responsables, nous avons signé un accord de fin de conflit annulant toutes poursuites, et nos deux cadres ont retiré leurs plaintes ».

Alors pourquoi ça continue ? Pourquoi cette affaire n'est-elle pas classée sans suite alors que tous les plaignants se retirent ?

En y regardant de plus près c'est un **sentiment d'acharnement, d'harcèlement, de haine** qui se fait jour. Le plus dramatique c'est que ce sentiment émane des volontés d'un procureur voulant faire payer très cher à d'honnêtes militants CGT, qui sont tous des pères de famille, d'avoir défendu, avec force, les intérêts de la classe ouvrière. **Car c'est bien de cela qu'il s'agit : ces militants ont osés résister à la casse de l'emploi, de l'économie locale.**

Un procureur qui ne tient pas compte de l'accord de fin de conflit signé par Goodyear, qui fait abstraction du retrait de plainte des deux cadres, mais qui veut par tous les moyens jeter nos Camarades en prison. Un procureur qui hier restait sourd aux plaintes des militants CGT qui demandaient justice sur des conditions de travail, qui mettaient en péril la santé des salariés : **plaintes que le procureur a mises au tiroir, classées sans suite.**

Quelles explications peut donner ce procureur qui veut, à tout prix, briser la vie de représentants des salariés, alors qu'un de ses confrères classe sans suite un procès-verbal établi par un inspecteur du travail **relevant plus de 600 infractions** pour usage abusif d'intérimaires chez Sanofi Maison Alfort.

N'est-ce pas un aveu de partialité de classe loin d'une justice digne de ce nom ?

Ces éléments mettent en évidence une justice de classe, au service des puissances de l'argent. Une justice de classe avec **des procureurs aux ordres du patronat et du gouvernement** qui veulent mettre en prison les militants CGT, mais qui refusent de juger et de **condamner le patronat et les politiques qui pillent nos caisses sociales**, qui prennent sans compter l'argent public sans aucune contrepartie et qui n'ont aucune difficulté avec l'évasion fiscale.

Il est grand temps de revenir à une justice pour tous, totalement désintéressée de la finance **qui sert** l'intérêt des puissants et se rendant complice d'injustice.

Devant cette volonté du patronat et du gouvernement à vouloir éteindre toute contestation, par la lutte de classe et la résistance, **LA CGT NE RECLAMERA PAS, N'ABDIQUERA PAS ET CONTINUERA LA LUTTE.**

Nos Camarades seront convoqués, à nouveau devant la justice, le **12 janvier** et la **CGT sera avec eux** car quand on touche à un militant de la CGT, c'est à toute la CGT que l'on touche.

MILITER N'EST PAS UN DÉLIT ET ENCORE MOINS UN ACTE CRIMINEL, C'EST SEULEMENT UNE NÉCESSITÉ.

L'Etat d'Urgence pour les salariés, c'est L'URGENCE sociale, les droits et libertés à l'entreprise, la paix et le désarmement, le progrès social : c'est cela l'engagement sans faille de la CGT, avec et pour les intérêts des salariés.